Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix neuf octobre ____ en mil huit cent quarante-neuf, à dix heures du soir

Acte de mariage de Mathieu François Paul, âgé de vingt deux ans, né à la Garde, département du Var, le trois du mois de janvier mil huit cent vingt sept, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de Jean Antoine et de Christophe Paul, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Laurette Magnet, ici présente et consentant d'une part.

N 17 — Paul — Bonnard

Et de Mlle Françoise Bonnard, sans profession, âgée de vingt deux ans, née à la Garde, département du Var, le dix septième jour du mois de septembre mil huit cent dix sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Jean Sébastien Bonnard, profession de fermier, domicilié à la Garde, département du Var, et de Brigitte Allard, ici présente et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° la publication de mariage faites par Monsieur l'adjoint spécial de la commune les trois, et six mois ainsi que les dimanches quatre et onze du mois courant.

2° Acte de naissance de Jean Pierre, ainsi que l'extrait d'acte de naissance de la future indiqué ci-dessus dûtés et unis.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un *François Bonnard* & l'autre *Marie Allard François Paul*.

En présence de Mr Joseph Marie Clément domicilié à la Garde, département du Var, âgé de soixante ans, profession de propriétaire demeurant en ville du époux.

De Mr Joseph Eugène Dinet domicilié à la Garde, département du Var, âgé de soixante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Mr Jean Antoine Mouchon domicilié à la Garde, département du Var, âgé de soixante ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Et de Mr Antoine Vincent Turque domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean Pierre Roux Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le époux, l'épouse, les quatre témoins, tous les autres comparants ont déclaré ne savoir ne pouvoir signer.

Thomas — Mouchon — Turque — Roux

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du onze novembre ____ en mil huit cent quarante-neuf, à dix heures du soir

Acte de mariage de Lazare Urbain Gardanne, âgé de vingt deux ans, né à la Crau, département du Var, le vingt sept du mois de mai mil huit cent vingt sept, profession de cordonnier, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de François Gardanne, profession de cordonnier, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Adélaïde Blachas, ici présente et consentant d'autre part.

N° 18 — Gardanne

Et de Mlle Marguerite Marie Felicie Allard, sans profession, âgée de vingt ans, née à la Garde, département du Var, le vingt neuf du mois de novembre mil huit cent vingt sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de Joseph Marie Allard, profession de propriétaire agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Marguerite Magnet, ici présente et consentante d'autre part.

Allard.

Les actes préliminaires sont 1° Acte publication de mariage faites par trois dimanches consécutifs, les trois du mois de novembre courant.

2° Acte de naissance de Lazare, âgé de vingt deux ans, né à la Crau le vingt sept du mois de mai dix huit cent vingt sept, fils de François Gardanne et de Marie Adélaïde Blachas, ce qu'il est dit et tout bien vu et lu, il est constaté que le mariage de Marie Adélaïde Blachas, épouse de François Gardanne, fut célébrée sans opposition et que le mari et la femme vivent ensemble et que Marie Adélaïde Blachas comme ayant leurs enfants mineurs qui a été déclarée, mère de trois enfants mineurs.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marguerite Marie Felice Allard* & l'autre *Lazare Urbain Gardanne*.

En présence de Mr Marc Antoine Pérouse domicilié à la Garde, département du Var, âgé de soixante quatre ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De Mr Jean François Camille Mouron domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Mr Honoré Louis Mouchon domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente cinq ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Et de Mr Charles Marie Pauletton domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente deux ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean Pierre Roux Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le époux et l'épouse, seulement, tous les autres comparants ont déclaré ne savoir ne pouvoir signer.

Gardanne — Mouchon — Mouron — Roux — Pauletton